



UN OUTIL INDISPENSABLE

LE CODE D'ÉTHIQUE

Dans un groupe bénévole, le code d'éthique peut être très utile pour assurer une certaine protection contre des comportements malsains ou toxiques pour le groupe. Il permet de mettre d'établir des règles, même si l'implication n'implique généralement aucune rémunération. Se joindre à votre groupe n'est pas sans limite. Cela vous aidera également à garder une ligne directrice pour atteindre vos objectifs communs et respecter l'essence de votre groupe.

S'il peut paraître superflu quand tout va bien, ce code sera très utile en cas de conflits, d'abus, etc. Mais s'il n'a pas été défini en amont, il sera alors trop tard pour en rédiger un dans des circonstances problématiques. Il est donc vivement conseillé de rédiger un code d'éthique dès les débuts de votre initiative citoyenne.

« Le [Bureau de normalisation du Québec] définit le code d'éthique comme « un texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère un organisme de bienfaisance pour l'aider à juger de la justesse de ses actions. »[ii] [...] Le code d'éthique sert donc de balise et de vecteur de transparence : il établit « les règles du jeu » afin de guider les rapports entre les membres d'un organisme, entre un organisme et des usagers et entre l'organisme et le public.

Un code d'éthique devrait comprendre :

- La mission de l'organisme
- Un énoncé des valeurs partagées par les membres de l'organisme
- Les règles énonçant les comportements attendus en vertu de la mission et des valeurs partagées.
- Les mécanismes prévus pour faire respecter la mission, les valeurs et les règles du code d'éthique. »¹

¹ Pourquoi se doter d'un code d'éthique et que devrait-il comprendre?, Bénévoles d'expertise, 7 juin 2019.

EXEMPLE CODE D'ÉTHIQUE

Utiliser le modèle de code d'éthique ci-dessous en le personnalisant aux particularités de votre groupe citoyen.

[Logo, le cas échéant]

CODE D'ÉTHIQUE

Le présent document constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein de [Nom du groupe]. Ce code se veut un instrument porteur d'un idéal éthique, ainsi qu'une source d'inspiration et de motivation pour les membres. Il vise à fournir aux membres des règles de conduite destinées à promouvoir et à assurer l'éthique tout en respectant les valeurs de l'organisation. Ce document se veut un cadre de référence permettant d'établir les normes d'éthique et les balises de comportements et d'attitudes à respecter en tant que membres [Nom du groupe].

I. La mission

La mission du [Nom du groupe] est [Mission du groupe].

II. Nos valeurs [À personnaliser]

1. Ambition

Notre travail repose sur la recherche constante de solutions aux problèmes auxquels nous faisons face collectivement. Nous ne résoudrons pas la crise climatique avec le statu quo.

Pour y arriver, nous devons explorer le travail qui se fait déjà, tirer des leçons de l'expérience de d'autres groupes et nous mettre à l'écoute de nos collectivités locales pour découvrir ce qui compte le plus pour elles. Nous devons sortir de la zone de confort, s'ouvrir aux idées nouvelles, penser et agir de manière innovante. Nous n'aurons pas peur d'échouer, et nous apprendrons de nos erreurs.

2. Entraide

La création du pouvoir collectif passe d'abord par le **développement de la collectivité**. Nous plaçons les relations au cœur de l'organisation, car lorsque les liens communautaires sont solides, le pouvoir que nous créons ensemble est durable. La collectivité apporte l'**inspiration**, la solidarité et la joie à notre mouvement. Le développement d'une collectivité forte exige une communication ouverte, honnête et empathique, qui mise sur l'**écoute** mutuelle. En résolvant les conflits et en étant mutuellement responsables de nos actes, nous nous efforçons de parvenir à une **compréhension commune** de nos défis et de la vision vers laquelle nous nous orientons.

3. Inclusion

Notre mouvement est ouvert à toutes et à tous. Nous tirons notre **force** de la diversité des points de vue et du large éventail **d'expériences vécues**. Nous partageons l'engagement de prendre soin les uns des autres et de la planète.

Nous démontrons notre engagement en faveur de **l'inclusion** en pratiquant la **non-violence** (tant physique qu'émotionnelle), en interdisant le harcèlement et le discours haineux dans nos espaces organisationnels, et en respectant les **limites** et les besoins de chacun. Nous nous engageons à utiliser un langage et des gestes qui tiennent compte de toutes les formes de **différence** et nous travaillons activement contre la discrimination. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour créer des espaces **non-oppressifs et non-discriminatoires, accessibles à tous**.

4. Optimisme

Les sujets sur lesquels nous travaillons sont extrêmement préoccupants, et la situation continue chaque jour de se détériorer à tous les niveaux. Cela ne nous empêche pas d'**agir**, et d'avoir la **conviction** profonde que nos actions peuvent changer la donne. Il y a de l'**espoir**!

III. Règles de conduite

Les membres s'engagent à agir en accord et en cohérence avec les valeurs du **[Nom du groupe]**, et à respecter les règles suivantes :

Communiquer de façon bienveillance et pacifique;

- Fournir un environnement accueillant, respectueux et inclusif;
- Favoriser une culture basée sur l'écoute et le partage;
- Veiller à la sécurité des individus;
- Agir comme ambassadeur de l'organisme
- Respecter le droit de parole et permettre à chacun de s'exprimer;
- Se montrer disponible et engagé;
- Accepter avec bienveillance les invités externes, les membres, les citoyens et/ou les enfants lors des rencontres ou d'activités.

Devoir d'intervention et/ou de signalement

Puisque le **[Nom du groupe]** trône l'inclusion de toutes et tous, il serait en contradiction d'interdire à quiconque l'accès aux activités du groupe. Toutefois, certains comportements inadmissibles devraient être adressés afin de conserver un climat sain et bienveillant et où tout un chacun se sent en sécurité.

- Dans le but de maintenir une ambiance harmonieuse, tout membre du **[Nom du groupe]** témoin de comportements allant à l'encontre du présent code se doit de le rapporter, dans la mesure du possible, aux personnes concernées d'une façon respectueuse et civilisée en faisant référence au respect du présent code.
- Advenant le cas que cette première intervention ne soit pas possible ou suffisante, le signalement du comportement devrait prendre la forme d'un avis écrit au **[Nom du groupe]**, afin de documenter le comportement préoccupant. La confidentialité de la déposition devra ainsi être assurée par le **[Nom du groupe]**.

- Un avis verbal serait alors transmis à la personne ou au groupe de personnes concernés afin de les aviser que ledit comportement a été signalé et que ce comportement doit cesser ou s'améliorer.
- Après deux avertissements, si le comportement ne s'améliore pas, le statut de membre de la personne pourrait lui être retiré.

IV. Politique de non-violence et d'impartialité

[Veuillez ici mettre au clair la nature de vos actions : désobéissance civile, manifestations pacifiques, partisanerie, etc.]

Le **[Nom du groupe]** soutient le droit des individus et des organisations à prendre part à des manifestations pacifiques et à des actions directes non-violentes lorsque cela est susceptible de favoriser la réalisation d'objectifs d'action climatique. Toutefois, en tant que groupe travaillant au sein du système judiciaire, nous n'encourageons pas les actions illégales de désobéissance civile.

Le **[Nom du groupe]** s'engage à mener ses activités sans positionnement politique. Tous les membres sont tenus de suivre les directives en matière d'impartialité politique afin d'être aussi efficaces que possible pour faire face à l'urgence climatique.

V. Critères d'admissibilité

[Exemples de critères d'admissibilité – à personnaliser- Ne soyez pas trop stricte, mais donner tout de même une ligne directrice]

Le **[Nom du groupe]** a pour objectif de **[mission du groupe]**. Nous reconnaissons que l'atteinte de cet objectif peut prendre plusieurs aspects, incluant:

- Préservation des espaces verts.
- Initiative de mobilité durable (regroupement de cyclistes, piétons, etc) qui encouragent la création de pistes cyclables, de cocktail transport durable, etc.
- Initiative d'agriculture urbaine et d'agriculture durable.
- Développement d'initiatives locales et solidaires, de résilience, d'adaptation face aux changements climatiques, et de transition socio-écologique.
- Développement de coopératives ou initiatives d'énergie renouvelables.
- Et autres actions possibles !

Chaque membre du **[Nom du groupe]** doit participer à une rencontre ou une activité planifiée par le groupe minimalement une fois par mois.

Si votre participation ne répond pas aux critères précédents, vous ne pouvez pas joindre le **[Nom du groupe]**.